

LOT 2 : MOEUVRES



Pas-de-Calais
Le Département

CANAL SEINE-NORD EUROPE

CONSULTATION

du 10 mai 2021 au 11 juin 2021

En Salle des Fêtes de QUEANT

Sur

**LA RECONNAISSANCE, LE CLASSEMENT ET
L'ÉVALUATION DES PARCELLES
COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE
D'AMÉNAGEMENT FONCIER**

MÉMOIRE EXPLICATIF

Référence* : 01 LI117003 CD62 AFAF
le 05.05.2021

SOMMAIRE

1. Déroulement du classement :	2
2. Détermination des parcelles étalons :	4
3. Liste des parcelles étalons :	4
4. Détermination des différentes natures de culture et du nombre de classes :	7
5. Grille de classement :	7
6. Classement des terres :	9
7. Statistique sur l'ensemble du périmètre :	9
8. Tableau d'équivalence de surface :	10
9. Établissement des plans de consultation :	11

AMÉNAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL LIÉ AU PROJET DE CANAL SEINE-NORD EUROPE

AMÉNAGEMENT FONCIER DES COMMUNES DE GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES, BOURSIES, SAINS-LÈS-MARQUION
AVEC EXTENSIONS SUR LES COMMUNES DE ANNEUX, BARALLE, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, BOURLON, BUISSY, DOIGNIES, FLESQUIÈRES, LAGNICOURT-MARCEL ET HAVRINCOURT

PÉRIMÈTRE n°2

CONSULTATION du 10 mai
2021 au 11 juin 2021

En Salle des Fêtes de QUEANT

Sur

LA RECONNAISSANCE, LE CLASSEMENT ET L'ÉVALUATION DES PARCELLES COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT FONCIER

EXPOSÉ PRÉALABLE

Le Président du Conseil départemental du PAS-DE-CALAIS a ordonné l'opération d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental par arrêté en date du 24 août 2020, sur les communes GRAINCOURTLES HAVRINCOURT, INCHY-EN-ARTOIS, PRONVILLE, QUEANT, MOEUVRES, BOURSIES, SAINS-LÈS-MARQUION
Avec extensions sur les communes de ANNEUX, BARALLE, BEAUMETZ-LES-CAMBRAI, BOURLON, BUISSY, DOIGNIES, FLESQUIÈRES, LAGNICOURT-MARCEL ET HAVRINCOURT

Les articles R123-1 à R123-7 du Code Rural spécifient que l'Aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental a pour objet d'attribuer à chaque propriétaire, dans chacune des catégories de terrain, une superficie équivalente en valeur de productivité à celle des terres qu'il possède dans le périmètre à aménager.

Cette équivalence ne peut être établie que par une estimation comparative des immeubles à aménager, le but de l'estimation étant l'établissement de l'équivalence de la valeur de productivité entre les parcelles soumises à l'aménagement foncier.

Les opérations de classement qui permettent d'établir la valeur de productivité réelle des apports de chaque propriétaire, comprennent :

- **La détermination de "parcelles Étalons",**

- **La détermination des différentes natures de culture (prés naturels, terres, bois) et leur division en classes, et la fixation de la valeur à l'hectare attribuée à chaque classe : cette valeur (sans lien avec la valeur vénale, locative ou cadastrale) est exprimée en "points-aménagement-foncier",**
- **Le classement proprement dit, qui consiste à déterminer, par comparaison avec les parcelles étalons la classe de toutes les parcelles ou fractions de parcelle de la zone à aménager.**
- **L'estimation des parcelles en valeur de productivité réelle par application de la valeur en points associé à chaque classe, reportée à la contenance cadastrale de la parcelle.**

MÉMOIRE DES OPÉRATIONS DE CLASSEMENT

1. Déroulement du classement :

Les travaux de classement ont commencé par **trois réunions d'informations** et d'identifications de parcelles susceptibles d'étalonner le classement des terres sur l'ensemble du périmètre.

- Lundi 15 janvier 2018 à la salle des fêtes d'INCHY-EN-ARTOIS, pour les communes de INCHY-EN-ARTOIS, MOEUVRES et les extensions sur les communes de BOURSIES et BUISSY.
- Mardi 16 janvier 2018 à la salle des fêtes de PRONVILLE, pour les communes de QUEANT et PRONVILLE et les extensions sur les communes de LAGNICOURT-MARCEL, CAGNICOURT, BUISSY, DOIGNIES et BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.
- Mercredi 17 janvier 2018 au centre culturel de GRAINCOURT-LÈS-HAVRINCOURT pour la commune de GRAINCOURT-LÈS-HAVRINCOURT et les extensions sur les communes de BOURSIES et FLESQUIÈRES.
- Les 22, 23, 24 Janvier ont été consacrés à la **visite sur site et aux sondages des parcelles étalons**. La liste de ces parcelles ainsi que la **grille de classement** a été établies le lundi 29 Janvier.
- **Les cessions de classement** ont été organisées en **cinq secteurs** définis autour des Communes de QUEANT, PRONVILLE, INCHY-EN-ARTOIS, MOEUVRES, et GRAINCOURT-LES HAVRINCOURT.
- Les cessions ont commencé par une **journée de travail en salle** avec le support de plans parcellaire et la photographie aérienne, de manière à faciliter la participation de chacun. Les cessions se sont poursuivies par des **journées sur le terrain**. Ainsi Les 14,15,21,22 Février et les 7,8,15,16,21,22,28 Mars furent consacrées aux visites en plaine et ont données lieu à de nombreux sondages. (Cf. le calendrier des opérations de classement de terre ci-dessous)

Nota : Dans les conditions climatiques de gel ; les journées du 28 Février et du 01 Mars ont été reportées au 21 et 22 Mars, une journée supplémentaire du 28 mars fut consacrée aux compléments de visites ou de sondages estimés pertinents par le groupe de travail. Les investigations sur le terrain sont conclues le 28 mars 2018.

AFAFE Périmètre n°2 : GRILLE DE CLASSEMENT

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi			
S1	01-janv	02-janv	03-janv	04-janv	05-janv	Janvier	Réunion d'information, Détermination des parcelles étalons	
S2	08-janv	09-janv	10-janv	11-janv	12-janv			
S3	15-janv	16-janv	17-janv	18-janv	19-janv			
S4	22-janv	23-janv	24-janv	25-janv	26-janv			
S5	29-janv	30-janv	31-janv	01-févr	02-févr			
S6	05-févr	06-févr	07-févr	08-févr	09-févr			
QUEANT							Février	Synthèse des parcelles étalons, Grille de classement
S7	12-févr	13-févr	14-févr	15-févr	16-févr			
PRONVILLE-EN -ARTOIS								
S8	19-févr	20-févr	21-févr	22-févr	23-févr			
INCHY-EN -ARTOIS								
S9	26-févr	27-févr	28-févr annulée	01-mars annulée	02-mars			
MOEUVRES							Mars	journées annulées à cause du gel
S10	05-mars	06-mars	07-mars	08-mars	09-mars			
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT								
S11	12-mars	13-mars	14-mars	15-mars	16-mars			
INCHY-EN -ARTOIS								
S12	19-mars	Calendrier	21-Mars Inchy	22-Mars Inchy	23-mars			
Journées supplémentaires sur Moeuvres et Graincourt							Mars	classement terrain d'Inchy-en-Artois
S13	26-mars	27-mars	28-mars	29-mars	30-mars			
								classement terrain complémentaire sur Moeuvres et Graincourt

Grille de classement
Classement en salle
Classement sur le terrain

2. Détermination des parcelles étalons :

Avec l'appui de la société GEOFIT-EXPERT, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier à travers la sous-commission constituée de membres de la CIAF et de tous les exploitants concernés par le périmètre du LOT2 disponibles a recensé les « parcelles étalons » (cf. liste ci-dessous). La commission a retenu 45 parcelles qu'elle considérait comme étant représentatives des principales classes de terres.

Les critères de sélection des parcelles ont été les suivants :

- Réparties de façon homogène sur le territoire
- Représentatives de tous les types de terres du périmètre (de la meilleure à la moins bonne) • Accessibles et facilement identifiables

Les 22,23,24 Janvier, ces parcelles ont ensuite été visitées par les membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier et à l'ensemble des agriculteurs du périmètre. Il leur a été affecté un classement provisoire après éventuellement sondages réalisés par le groupe présent et le géomètre.

Les critères observables sur la parcelle :

- La nature du matériau géologique
- L'état structural et l'organisation des différents horizons
- La réserve hydrique
- La texture
- La profondeur
- L'orientation et la pente

C'est par comparaison avec ces parcelles étalons (ou partie de parcelles) que tous les sols du périmètre de l'AFAGE sont triés dans les classes fixées par la Commission Intercommunale.

3. Liste des parcelles étalons :

73 parcelles ou parties de parcelles ont été visité et sondé. Après classification et débats 45 d'entre elles sont conservées au titre de parcelles étalons de façon à harmoniser l'ensemble du classement. (Liste ci-dessous)

CANAL SEINE-NORD EUROPE

AFAFE Périmètre n°2 : Liste des parcelles étalons

Classe	id	Description	Commune	Section	Parcelle
T1	1	Sol plat, Limon profond de grande qualité, légèrement battant	INCHY-EN-ARTOIS	ZK	49
T1	3	Limon profond, légèrement battant	INCHY-EN-ARTOIS	ZK	50
T1	4	limon profond, prairie depuis 1971, très bonne terre	INCHY-EN-ARTOIS	ZE	71
T1	8	plat , limon profond , apte a toutes cultures	INCHY-EN-ARTOIS	ZN	13
T1	17	limon profond	MOEUVRES	ZI	36
T1	18	sol limoneux 40 cm homogène légère pente, légèrement battant	MOEUVRES	ZM	12
T1	19	pâturage, limon profond plat	MOEUVRES	ZL	37
T1	23	sol prof plat limon , bonne terre moins battante	QUEANT	ZK	8
T1	26	Parcelle en bord ruisseau, granules de craie , pas d'inondation , limon calcaire	QUEANT	ZI	103
T1	27	Devers nord, limon profond plus argileux en semelle de labour	QUEANT	ZI	107
T1	30	Pâturage mouvementée suite guerre , en pente, limon profond pâturage retournable	QUEANT	ZH	97
T1	32	limon fin profond	QUEANT	ZE	7
T1	36	bord de ruisseau, sol plat profond, à partir de 40 filtrant non séchant ,battant	PRONVILLE EN ARTOIS	ZK	22
T1	38	Sol plat profond limon de plateaux vers 50 un peu plus argileux	PRONVILLE EN ARTOIS	ZK	77
T1	39	Sol plat ,limon profond de bonne qualité un peu plus énergie à faire	PRONVILLE EN ARTOIS	ZD	95
T1	43	limon profond apte a toutes cultures , battant sur la pointe	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOU	YA	43
T1	46	limon profond fin, sol plat ,apte a toutes cultures	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOU	ZV	53
T1	50	sol Légèrement argileux profond de qualité	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOU	ZV	15
T1	51	limon profond soyeux toutes cultures	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOU	ZX	54
T1	60	limon profond à limon argileux	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOU	ZR	55
T1	63	sol plat, phénomène de battance, limon profond soyeux	PRONVILLE EN ARTOIS	ZD	117
T1	70	Plateau limon fin, battant profond et homogène	QUEANT	ZH	11
T2	21	limon argileux plus argileux biéfeux vers la bute : plus d'énergie à faire	MOEUVRES	ZK	29
T2	29	vallée, un peu de granule de craie en surface limon profond , plus de 60, plus azote...	QUEANT	ZH	57
T2	35	limon Légèrement argileux à argileux sol profond	PRONVILLE EN ARTOIS	ZD	79
T2	48	Pâturage, limon à limon argileux vers 40 profond trace de manganèse	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOU	ZT	66
T2	54	limon profond à limon argileux quelques le grain de craie en surface 60	FLESQUIERES	ZH	90
T3	24	limon granule de craie en surface 40cm, sol mince reposant sur craie séchant	QUEANT	ZI	71
T3	28	Granula de craie en surf 40 cm sol mince sur craie, peu séchant	QUEANT	ZH	23
T3	37	Sol plat, quelques silex en surface, limon profond granuleux, crayeux à partir de 40cm	PRONVILLE EN ARTOIS	ZI	54
T3	52	Craie grasse, limon argileux plus humide craie 40 cm	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOU	ZP	71
T3	69	Limon crayeux, granule en surface, reposant sur craie a 60 cm	QUEANT	ZI	65

T3	65	limon soyeux ancien sans argile, lœss, irrégulier	PRONVILLE EN ARTOIS	ZE	25
T4	16	sol en légère pente limon avec granule de craie 25cm	BOURSIES	ZK	10
T4	20	sol plat sol mince reposant sur craie, craie a 25cm d'un peu de silex en surface	MOEUVRES	ZL	20
T4	40	Parcelle en pente craie et silex important sol superficiel sur craie 25 cm	QUEANT	ZD	15
T4	56	Sol plat mince limon sur craie, crayeux des la surface	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOU	ZP	84
T4	57	Présence de granule de craie quelques silex 35, 40 craie sol séchant	GRAINCOURT-LES-HAVRINCOU	ZO	50
T4	64	Sol en pente, craie et silex en surface, craie a 20 cm terrain séchant	PRONVILLE EN ARTOIS	ZD	64
T4	68	Limon sur craie plus fine en surface sol mince 25 cm	SAINS-LES-MARQUION	ZC	159
T4	74	limon crayeux sur 40cm puis craie	INCHY-EN-ARTOIS	ZC	33
T5	5	sol plat , limon de vallée profond , trace hydromorphie a 30cm	INCHY-EN-ARTOIS	ZE	46
T5	6	limon de vallée, profond , en bord de ruisseau ,Secteur inondable	INCHY-EN-ARTOIS	ZL	63
T5	71	craie affleurante 25cm , terrain très séchant, difficile	INCHY-EN-ARTOIS	ZL	25
T6	72	craie affleurante 25cm , quasi inculte, en jachère	INCHY-EN-ARTOIS	ZL	86

4. Détermination des différentes natures de culture et du nombre de classes :

Cette détermination a été réalisée spécialement pour l'opération d'aménagement foncier.

Elle n'a été influencée par aucune donnée préexistante.

La sous-commission constituée de membres de la CIAF et d'exploitants du périmètre s'est réunie le lundi 29 janvier 2018, pour dresser la liste des natures de cultures et le nombre de classes. Elle a également affecté une valeur-en points à l'hectare- à chacune des classes.

Après débat il a été considéré que les boisements étant exclus pour la plupart du périmètre d'une part et que la présence de prairie naturelle ou de mare étant extrêmement rare : la nature Terre serait attribuée à l'ensemble des fonds classés.

La commission a détaillé au sein de la nature « Terre » 9 classes différentes.

- Dénommées de T1 à T9,

Ces différents classements permettent de hiérarchiser les terres en fonction de leur valeur de productivité réelle.

5. Grille de classement :

CANAL SEINE-NORD EUROPE

AFAFE Périmètre n°2 : GRILLE DE CLASSEMENT

Type de sols rencontrés

Classe	Points/ha	Limon	Limon argileux et sable	Limon crayeux	Sols
T1	10000	<ul style="list-style-type: none"> • Limon de plateau ou vallée profond, sain sur sol plat de texture fine, apte à toutes cultures 			
T2	9800	<ul style="list-style-type: none"> • Limon profond ou limon profond battant et ou présence de granule ou cailloux en surface 	<ul style="list-style-type: none"> • Limon profond légèrement argileux 		
T3	9200	<ul style="list-style-type: none"> • Limon profond Humide 	<ul style="list-style-type: none"> • Limon argileux, terre lourde 	<ul style="list-style-type: none"> • Sol moyen ou crayeux profond, (ép. terre minimum : 40 cm) 	
T4	8000			<ul style="list-style-type: none"> • Sol mince crayeux ou forte présence de silex en surface , (ép. terre minimum : 25 cm) 	
T5	7000	<ul style="list-style-type: none"> • Limon profond sourceux, inondable,Traces d'hydromorphie 	<ul style="list-style-type: none"> • Limon très argileux, terre difficile 	<ul style="list-style-type: none"> • Sol très mince crayeux et/ou forte présence de silex en surface , (ép. Terre: -25 cm) 	
T6	5000			<ul style="list-style-type: none"> • craie affleurante 	
T7	3000				<ul style="list-style-type: none"> • Sols incultes, Talus, Zones de dépôts
T8	3000				<ul style="list-style-type: none"> • Boisement, Bosquet
T9	3000				<ul style="list-style-type: none"> • Ruisseau, étang, mare

Les sols incultes, les talus, bosquets, mares et étangs seront associés aux classes de T7 à T9 pour une valeur identique de 3000 pts.

Une règle de déclassement est déterminée après débat de façon à prendre en compte certains critères contextuels tels que le compactage des chemins de terre, l'empierrement de voies et de plateformes, les ombres portées par les bois le long des lisières, mais aussi la présence d'obstacle au travail agricole tel que les pylônes électriques, les Blockhaus de 14-18 présents dans le secteur. Aussi, la grille est complétée par les règles suivantes :

Déclassement lié au contexte ou à la présence d'un ouvrage

-1		Chemin de terre		dans la limite de la T6
-2		Chemin empierré, plateforme de chargement		dans la limite de la T7
-2		Lisière Nord	1 bande de 30 m	dans la limite de la T6
-2		Lisière Est	1 bande de 20 m	dans la limite de la T6
-2		Lisière Sud, Ouest	1 bande de 10 m	dans la limite de la T6
-1		Pylône 4 pieds	sur 400 m2	dans la limite de la T6

-1		Pylône 1 pied	sur 100 m2	dans la limite de la T6
-1		Blockhaus	Disque de 20 m2	dans la limite de la T6 si non visible

6. Classement des terres :

1) Classement

Le classement s'est déroulé sur une période de sept semaines. Il a commencé pour les cinq secteurs de classement par une journée de réunions en salle (matin et après-midi) pour effectuer en commun, un préclassement sur plan. Puis le groupe de travail en présence des exploitants présents et de membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ont ainsi pu comparer chaque zone d'égale valeur aux parcelles étalons. Les classements ont été confirmés ou réajustés après débats et accord directement sur site.

Lorsque le classement sur le terrain a été terminé, la Sté GEOFIT-EXPERT a reporté les limites des zones d'égale valeur sur le plan de reconnaissance puis sur un logiciel spécifique à l'aménagement Foncier. Chaque « ZEV » a reçu une coloration bien différenciée de celles des zones voisines.

La Commission d'Aménagement Foncier s'est réunie le Mercredi 17 mars 2021 afin de valider les plans de classement réalisés.

7. Statistique sur l'ensemble du périmètre :

La répartition des sols classés sur l'ensemble du périmètre est la suivante :

CANAL SEINE-NORD EUROPE

AFAFE Périmètre n°2 : STATISTIQUES



La répartition des sols classés sur l'ensemble du périmètre est la suivante :

Classes	Points/ha	Type	% de la superficie totale
---------	-----------	------	---------------------------

T1	10000	Terres agricoles (labours)	55.81
T2	9800	Terres agricoles (labours)	25.61
T3	9200	Terres agricoles (labours)	0.95
T4	8000	Terres agricoles (labours)	6.45
T5	7000	Terres agricoles (labours)	0.72
T6	5000	Terres agricoles (labours)	0.16
T7	3000	Sols incultes, Talus, Zones de dépôts	0.49
T8	3000	Boisement, Bosquet	0.17
T9	3000	Ruisseau, étang, mare	0.05
			100.00

2) Valeur - Estimation

La Commission a fixé la valeur de la classe la plus élevée à 10 000 points, puis par comparaison elle a déterminé la valeur de la classe suivante, et ainsi de suite.

La Commission, pour arriver à ce résultat, s'est posée, par exemple, la question suivante :
Quelle surface de la 2ème classe pourrait-on échanger contre 1 hectare de la 1ère classe ?

Cette surface fixée, un simple calcul a donné la valeur à l'hectare de la 3ème classe. La même opération a été successivement effectuée entre la 4ème et la 3ème classe, la 5ème et la 4ème, etc. Ces valeurs ne constituant qu'un terme de comparaison entre chaque classe, la commission les a ramenées à des chiffres simples facilitant les calculs.

8. Tableau d'équivalence de surface :

Tableau d'équivalence de surface de classes de terres exprimé en hectare :

Classes d'attribution

ha	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7,T8,T9
T1	1.0000	1.0204	1.0870	1.2500	1.4286	2.0000	3.3333
T2	0.9800	1.0000	1.0652	1.2250	1.4000	1.9600	3.2667
T3	0.9200	0.9388	1.0000	1.1500	1.3143	1.8400	3.0667
T4	0.8000	0.8163	0.8696	1.0000	1.1429	1.6000	3.0667
T5	0.7000	0.7143	0.7609	0.8750	1.0000	1.4000	2.3333
T6	0.5000	0.5102	0.5435	0.6250	0.7143	1.0000	1.6667
T7,T8,T9	0.3000	0.3061	0.3261	0.3750	0.4286	0.6000	1.0000

Rapport de superficie entre classes pour une valeur en points AFAFE identique

9. Établissement des plans de consultation :

Le classement a été saisi par procédé informatique et reporté sur les sections cadastrales actuelles.
Le jeu présenté à la consultation est constitué de 5 Tableaux d'assemblage de sections cadastrales à l'échelle 1/6000.

La Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier qui s'est réunie le 17 Mars 2021 à proposer de mettre à la consultation du public le projet de classement ainsi établi.

La consultation sur le classement aura lieu du 10 mai 2021 au 11 juin 2021 à la salle de QUEANT.

Document établi le 17 Mars 2021 par :

M. Thierry TACCARD,
Géomètre-Expert, agréé en Aménagement Foncier
GEOFIT-EXPERT - 7 rue du Fossé Blanc - 92230 GENNEVILLIERS

M. Le Président,
De la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier du Périmètre 2 « MOEUVRES »